ART. 3 N° CE3171

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

# SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

#### **AMENDEMENT**

N º CE3171

présenté par

M. Vuibert, Mme Klinkert, M. Reda, M. Marion, M. Haury, M. Lamirault, Mme Vidal, Mme Brulebois, M. Boudié, M. Fait, M. Batut et Mme Liliana Tanguy

-----

#### **ARTICLE 3**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

 $\,$  «  $7^{\circ}$  Ils forment aux usages numériques et contribuent au développement du numérique en agriculture. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La transformation numérique de l'agriculture et de l'ensemble des filières agricoles et agroalimentaires est aujourd'hui une réalité incontournable. Les nouvelles technologies numériques (objets connectés, intelligence artificielle, big data, robotique, etc.) offrent des opportunités majeures pour relever les défis de compétitivité, de productivité durable et de transition confronté agroécologique auxquels est Cependant, l'adoption de ces innovations numériques reste encore trop lente et inégale selon les filières et les territoires. L'une des principales raisons réside dans le manque de formation et d'accompagnement des agriculteurs et des salariés des entreprises agricoles et agroalimentaires aux concrets numérique. usages C'est pourquoi il apparaît indispensable que l'enseignement et la formation professionnelle agricoles, initiale et continue, intègrent pleinement cette dimension numérique dans leurs missions et leurs programmes de formation.